

Le Démocrate

PRIX : 3000 FG

N° 1111 & 1112 DES MARDIS 15 et 22 FEVRIER 2022 * ZONE CPA 600 * HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS

Dossier Air Guinée



Mamadou Sylla cloué au pilori Ousmane Kaba

P.3

Camp Samory Touré

Voici ce qui s'est passé entre leaders politiques et le CNRD, selon Cellou Dalein Diallo

P.3

Makanera Kaké

«Je suis plus que jamais convaincu que le CNT ne pourra jamais jouer le rôle de l'Assemblée nationale»

P.2



Mise en place du CNT/Création de l'UPP

Dr Koureissy Condé en parle !

P.4

Makanera Kaké

«Je suis plus que jamais convaincu que le CNT ne pourra jamais jouer le rôle de l'Assemblée nationale»

Bientôt une alliance qui va regrouper le RPG et ses alliés au compte de la Transition. C'est une annonce faite par Alhousseiny Makanera leader du parti FND dans un entretien qu'il a accordé à nos confrères de FIM FM, le jeudi, 03 février 2022. Selon lui la composition du CNT est une déception. Lisez !



Bonjour M. Kaké Makanera ! Aujourd'hui quelle est la place de votre allié d'hier ?

Je suis un allié du RPG arc en ciel, mais j'ai l'avantage de pouvoir travailler avec les responsables surtout la direction nationale chaque semaine au moins deux fois les lundis et les mercredis, au niveau du comité de crise. Ce que je constate

depuis le 5 septembre, le parti s'est renforcé d'avantage parce que même certains frustrés qui se faisaient entendre ont tous abandonné le conflit pour s'inscrire dans la dynamique de la remobilisation.

Quelles sont les grandes orientations du RPG/Arc-en-ciel désormais ?

L'essentiel est qu'aujourd'hui nous travaillons avec le RPG/Arc-en-ciel au niveau d'un comité de crise. Nous sommes en train de formaliser notre plateforme politique qui sera connu à travers une conférence de presse que nous allons organiser très prochainement, qui sera composé des partis politiques de la société civile des femmes et des jeunes, peut-être les jours et les semaines à venir. Nous allons organiser une grande conférence de presse pour informer l'opinion nationale et internationale sur les activités que nous comptons rapidement mener en cours et moyen termes.

L'actualité en Guinée, ces derniers jours, c'est la composition de la CNT. Quel est votre point de vue aujourd'hui après la mise en place du conseil national de la transition ?

Je suis plus que jamais convaincu que le CNT, tel qu'il est ne pourra jamais jouer le rôle de l'Assemblée nationale. Nous les observons... Mais je ne suis pas sûr qu'ils puissent apporter de solution à ce que nous avons comme problème aujourd'hui.

Quels sont vos arguments, ces conseillers ne jouent pas

le rôle d'un député selon vous aujourd'hui pourquoi ?

D'abord une Assemblée nationale ; c'est l'émanation du peuple et ensuite elle est prise pour être un contrepouvoir et pour cela il faut deux choses. D'abord elle reflète réellement la situation sociopolitique. Aujourd'hui quand vous prenez tous les partis politiques n'ont puis donné qu'au moins 18% des membres de l'Assemblée nationale, les autres ont été choisis par ceux qui gouvernent aujourd'hui le CNRD. Et quand vous êtes choisis par le CNRD, vous ne pouvez pas vous opposer au CNRD. Donc, ils ne pourront jamais jouer le rôle de contrepouvoir. Et puis aussi, ils n'ont pas de compte à rendre à quelqu'un parce qu'un député élu, il est élu sur la base d'un programme qu'il a défendu devant ses militants.

Le renouvellement de la classe politique fait couler l'ancre et la

salive. Cellou Dalein Diallo a abordé le sujet le weekend dernier. Quelle est votre réaction ?

C'est une déception, moi je voudrais que nos leaders politiques soient constants dans leur prise de position. Aujourd'hui on se rappelle que le peuple doit être souverain, c'est le peuple qui doit décider mais le lendemain du 5 septembre, il (Cellou Dalein...ndlr) a été le premier à sortir pour dire il faut écarter tous les cadres et même le RPG/Arc-en-ciel, il a donné cette prérogative au CNRD le lendemain du 5 septembre. Mais il faudrait qu'il accepte que le CNRD puisse aussi dans ce domaine agir, si non, les gens ne vont plus le croire, croire sa bonne foi parce qu'il prétend être demain président de la République, mais si lui, la loi c'est pour les autres pas pour lui, les principes c'est pour les autres pas pour lui, ça fait peur.

Alpha Amadou Diallo

Le Démocrate

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjo DIALLO: 624 37 26
68 Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjo DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail madalogo1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression : SPIC/Imprimerie

Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site www.kefinafasso.com

Francis Haba à Dr Dansa

« Il sait bien qu'il ne fait pas l'unanimité »

Le président de l'UGDD François Haba s'est prononcé sur le choix porté sur Dr Dansa Kourouma pour présider les destinées du CNT. Il était l'invité politique de la matinale de FIM FM, le lundi 14 février dernier.

« Le personnage à lui-même ne rassure pas l'unanimité. Mais étant donné que c'est quelqu'un qui connaît la Guinée, je pense que c'est une chance ultime de se racheter puisque sa nomination a fait une vague de contestation. Que ça soit sur les réseaux sociaux, sur les médias et même dans les quartiers. Il en est conscient, et il sait

bien qu'il ne fait pas l'unanimité. Donc il doit saisir cette opportunité d'assurer le peuple de Guinée pour se mettre au-dessus de la mêlée et pour travailler que pour l'intérêt du peuple de Guinée. De toutes les couches de la population pas pour l'intérêt d'un petit groupe quel que ce soit. Le CNT en tout cas les lois qui vont être votées, il devra tout faire pour influencer de façon à ce que ça soit des lois justes, ça soit des lois républicaines et ça soit des



lois équitables pour le bonheur de la République Guinée », a-t-il laissé entendre au micro de nos confrères.

Amadou Tidiane Diallo

Camp Samory Touré

Voici ce qui s'est passé entre leaders politiques et le CNRD, selon Cellou Dalein Diallo

Le chef d'état-major général des armées, Colonel Sadiba Coulibaly a rencontré des leaders politiques, ce lundi 21 février 2022. La rencontre a eu lieu au camp Samory Touré, dans la commune de Kaloum. Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG était parmi eux.



Après la rencontre, Cellou Dalein Diallo, à son domicile de Dixinn qu'il devrait libérer selon les injonctions du CNRD, a fait le compte de

leur échange. Selon lui, dès l'ouverture des débats, « le Chef d'état-major général des armées, Colonel Coulibaly a prôné l'exposé

des motifs de la campagne de récupération des biens publics. Il a ensuite réaffirmé leur détermination à poursuivre l'action. De façon

quasi-unanime, tous les leaders ont souscrit à l'action de récupération des biens de l'Etat, mais ont tous demandé que la justice, à cet égard, soit leur boussole pour éviter que des pauvres citoyens, d'honnêtes citoyens, des cadres de l'Etat ayant acquis des terrains ou des bâtiments relevant du domaine privé de l'Etat ne soient injustement et arbitrairement humiliés ou spoliés. Tous les leaders ont aussi suggéré la mise en place d'un cadre de dialogue permanent pour éviter les conflits, pour qu'en tant que fils de ce pays, nous puissions, dans ce contexte de transition, confronter nos points de vue et nos idées afin d'aplanir les divergences et trouver des consensus pour la conduite

de la Transition ».

Et de renchérir : « nous avons tous insisté en rappelant les avantages du dialogue et dont l'absence est source de conflit, surtout en période d'exception. Donc les acteurs politiques et ceux qui dirigent le pays, en l'occurrence le CNRD devraient se retrouver pour essayer de confronter les points de vue sur la manière de conduire cette transition pour qu'elle soit apaisée, inclusive et démocratique. A l'issue de nos échanges, la délégation du CNRD a promis de rendre compte à qui de droit et de nous revenir d'ici à la fin de la semaine. »

Bhoye Barry

Dossier Air Guinée

Mamadou Sylla cloue au pilori Ousmane Kaba

Le leader de l'UDG ne fait pas dans la dentelle quand il s'agit de laver son honneur. Profitant du talkshow qui lui ait offert dans l'émission "Mirador" de la radio FIM FM, le lundi 14 février dernier, Mamadou Sylla frappe à coup de vierges la sortie du Dr Ousmane Kaba, dans laquelle, le président du PADES laisse entendre que le patron de Futurlec devrait de l'argent à l'Etat guinéen dans le dossier de la vente d'Air Guinée. Une déclaration que dément l'ancien proche du président Lansana Conté et accuse Dr Kaba de vouloir l'éliminer avec le président de l'UFDG, Cellou Dalein Diallo pour se positionner à la prochaine élection présidentielle.



« Ousmane Kaba ne peut pas me dire ça. Ce qu'il a dit sur moi, je peux porter

plainte contre lui. Il a dit "je dois de l'argent à l'Etat". Moi je suis un opérateur

économique. S'il dit que "je dois" est-ce que ce n'est pas pour me diffamer ? On dirait

qu'il n'est pas économiste. Son rapport est un journal. C'est politique », argumente Mamadou Sylla.

A en croire le président de l'UDG, Ousmane Kaba est un habitué des faits de diffamations. Puisqu'en 2010 aussi, il " avait voulu m'éliminer avec Cellou Dalein Diallo". Ce qui n'avait pas marché, selon lui.

« Ousmane Kaba a l'habitude de faire ça. En 2010 (lors des élections présidentielles nous candidats NDRL) ne savions pas qu'il était candidat à la présidentielle. Il a voulu nous éliminer, Cellou Dalein Diallo et moi pour qu'il se positionne. C'est la vérité. Pourquoi il y a onze ans il

n'a pas parlé de rapport sauf si la junte est au pouvoir. Et ils vont partir comme ils ne sont pas candidats. Ce qu'il a un agenda caché. C'est pour nous éliminer pour qu'il se positionne. Mais il se trompe. Parce que ça, ce n'est pas possible. Il veut essayer de nous salir. Moi il ne peut pas me salir. Le rapport qu'il a fait, il n'a pas assumé. Il a dit que ce n'est pas lui qui a fait. Il a dit ça devant le président Alpha Condé. Et le président a jeté le rapport sur sa figure devant l'ancien président de l'Assemblée nationale Claude Kory Kondiano», a-t-il soutenu.

Amadou Sadjo Diallo

Guinée

Des Directeurs généraux et un élu local limogés et poursuivis devant la CRIEF

A travers un décret lu à la télévision nationale, le lundi 14 février 2022, le président de la Transition a limogé sept haut-cadres, dont Mamadou Djoulde Diallo de la SEG, Dr Moussa Konaté de la pharmacie centrale de Guinée, Saidouba Sako,

maire de la commune de Matam. Ils sont poursuivis pour des faits de "détournements des deniers publics, faux et usages de faux en écriture publique et complicité" devant la Cour de répression économique et financière et devant certaines juridictions d'instance.

Ci-dessous la liste des poursuivis :

- 1)- Société des eaux de Guinée (SEG): Mamadou Dioulde Diallo directeur général
- 2)- Directeur de la pharmacie centrale de Guinée (PCG): Dr Moussa Konaté inspecteur général de la santé

3)- Agence nationale de l'assainissement de la salubrité publique ANSP : Madame Condé Marie Touré directrice générale

4)- Hôpital de l'amitié chino-guinéenne: Dr Tolno Sandi kola directeur général

5)- Commune de Matam: Saidouba Sacko maire

6)- Fond de sauvegarde de l'environnement FSE : Amadou Sebouri Touré directeur général

7)- Office National de contrôle sanitaire des produits de pêche et de l'aquaculture: Moussa Keita Kabassan directeur général

Amadou Tidiane Diallo

Mise en place du CNT/Création de l'UPP**Dr Kouressy Condé en parle...**

Dans une interview accordée à un de nos reporters le vendredi, 04 février 2022. Dr Kouressy Condé s'adressant à la junte au pouvoir depuis le 5 septembre 2022 dernier, invite le Colonel Mamadi Doumbouya à revoir le nombre de conseillers au CNT, de 81 à 114, à la classe politique d'accepter la mise en place d'un Forum politique où toutes les coalitions vont se réunir pour parler de la Guinée. Lisez !

Dr Bonjour ! Il y a quelques jours vous aviez annoncé les activités de votre plateforme politique UPP. Dites-nous comment l'Union des partis politiques est structurée et comment elle est gérée ?

Sur la base d'une coordination tournante, le coordinateur du jour c'est le PUP, cette coordination prendra deux mois, il y a un coordinateur délégué qui est Jean Marc TELIANO qui va automatiquement suivre.

En créant plusieurs plateformes pour les mêmes objectifs durant cette transition, vous ne pensez pas que vous êtes déjà affaibli, vous partez en rang dispersé devant les putschistes ?

Sur 180 et quelques partis politiques, si nous avons aujourd'hui 6 plateformes, il y a un esprit de regroupement et un enrichissement, si vous voulez une capacité à faciliter le travail.

Alors vous, quel est le but de la création de votre plateforme UPP ?

Notre plateforme a pour vocation de chercher par tous les moyens et de passer par les voies et moyens qui rapprochent les éléments de la classe politique pour en faire une force politique. Nous en appelons au rassemblement les partis politiques. Les coalitions et les plateformes ont vocation en période de transition à soutenir et accompagner la transition par des propositions et des initiatives salvatrices.

Concrètement sur le terrain, quels sont déjà les actions réalisées depuis le lancement de cette union ?

La plateforme UPP a préparé, examiné un courrier qui sera adressé à son excellence à M. le président de la Transition un courrier qui est déjà parti et qui porte sur la demande d'élargissement du nombre des conseillers qui ira de 81 à 114.

Mais pourquoi vous exigez l'élargissement de nombre de conseiller. Quels sont vos raisons ?

Nous avons constaté fondamentalement que l'ensemble des composantes de la société civile ont 70% dans le CNT, l'ensemble des forces politiques, de la classe politique 19% avec les forces de défense et des sécurités ceci crée un déséquilibre dans l'approche des questions. Dans l'examen des questions et dans l'atmosphère qui doit prévaloir au travail de fonds sur le fondamentaux... nous l'avons fait en tant que plateforme UPP et me semble-t-il dans l'intérêt de toute la classe politique.

Pourtant malgré cette action vous êtes toujours divisés.

Pour la création d'un forum politique de l'entente qui va réunir l'ensemble des partis politiques, l'ensemble des coalitions des partis politiques et l'ensemble des



plateformes politiques au tour des questions essentielles lié au bon déroulement de la transition. La plateforme UPP engage des initiatives et des démarches auprès des autorités de la transition, auprès des organisations régionales religieuses et auprès des partis politiques, auprès de la société civile d'une manière générale afin de trouver, le chemin, la

voie et identifier le point d'entente qui nous permettrons de soutenir la transition de façon positive et éviter les frustrations, les incohérences, les mésententes, les malentendus et permettre à la Guinée de donner un exemple aux autres pays africains en ce qui concerne la gestion d'une transition apaisée.

Alpha Amadou Diallo

Mine

Le chef de l'Etat remplace le FPDM par le FIM

Le président de la Transition à travers un décret qu'il a pris en début de semaine a décidé de remplacer le Fonds de promotion et de développement minier (FPDM) par le Fonds d'Investissement Minier (FIM). Le colonel Mamadi Doumbouya rappelle que la mission de cet organe est entre autres : la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de financement de la recherche minière, de la formation, ainsi que des actions concourant à la promotion du secteur minier à travers l'entité de gestion du patrimoine minier.

Ci-dessous, les dispositions de création du FIM

Chapitre I : Disposition générales

Article 1er : En application des dispositions de la loi 056/AN du 28 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la loi L/2016/075/AN du 30 septembre 2016 portant gouvernance financière des sociétés et établissements publics en République de Guinée, il est créé un établissement public à caractère administratif (EPA) dénommé Fonds d'Investissement Minier, en abrégé FIM. Il remplace le fonds de promotion et de développement minier (FPDM). Le FIM est doté de personnalités... et d'autonomie financière. Le présent décret détermine les statuts, les attributions, le mode de fonctionnement et le régime financier du Fonds d'Investissement Minier ;

Article 2 : Le FIM est placé sous la tutelle technique du ministère en charge des mines et de la géologie et du ministère en charge des finances, tutelle financière ;

Article 3 : Le FIM est de niveau hiérarchique, équivalent à celui d'une Direction de l'administration centrale ;

Article 4 : Le siège social du FIM est placé à Conakry et peut être transféré en tout lieu du territoire national sur décision du conseil d'administration ;

Chapitre II : Missions et attributions

Article 5 : Le FIM a pour missions, la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de financement de la recherche minière, de la formation ainsi que des actions concourant à la promotion du secteur minier à travers l'entité de gestion du patrimoine minier. A ce titre, il est particulièrement chargé du financement de tout ou partie des projets de recherche géologiques et des contrats de prestation des géo-services, des activités de renforcement de capacités du personnel relatives au développement du secteur minier ; de tout ou



partie de prise de participation de l'Etat dans le secteur minier, de contrôle de l'activité minière particulièrement du cadastre minier et le contrôle qualitatif et quantitatif du produit minier exercé par la direction nationale des mines, la direction nationale de la géologie, l'inspection générale des mines et de la géologie, la direction nationale de la brigade antifraude des matières précieuses et/ou toute autre entité du ministère des mines et de la géologie, des activités liées à la promotion et au développement du contenu local dans le secteur minier, des actions de promotion du secteur minier ;

Chapitre III : Organisation et fonctionnement

Article 6 : Pour accomplir sa mission, le FIM comprend un Conseil d'administration, une Direction générale, une agence comptable, un contrôle financier ;

Section 1 : le conseil d'Administration

Article 7 : Le FIM est administré par un conseil d'administration composé de sept (7) membres dont quatre (4) représentants de l'Etat, un (1) représentant de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), un (1) représentant des usagers et une personne choisie en raison de sa compétence ;

Article 8 : Les membres du Conseil d'administration doivent jouir de leurs droits civil, civique, politique, n'avoir

encourue aucune condamnation à une peine afflictive...

Article 9 : Le président du conseil d'administration est choisi parmi les administrateurs et nommé par décret du président de la République sur proposition du ministère de tutelle technique ; il est révoqué suivant cette procédure ;

Article 14 : Le conseil d'administration (CA) est l'organe délibérant du FIM. Il est obligatoirement saisi de toute question d'importance pouvant affecter la marche générale de l'établissement, définit et oriente sa politique générale et évalue sa gestion ;

Article 15 : Sous réserve des pouvoirs des autorités de tutelle, le conseil d'administration est habilité à prendre toute décision concernant les objectifs, l'organisation, la gestion et le fonctionnement du FIM ;

Article 29 : Le fonds est placé sous l'autorité d'un Directeur général qui est nommé par décret du président de la République pris en conseil des ministres après avis du conseil d'administration. Il est révoqué dans la même condition ;

Article 30 : Pour accomplir sa mission, la direction générale du fonds comprend selon le cas, des services d'appui, des départements techniques et des agences ;

Article 31 : Le Directeur général est responsable de la gestion devant le conseil d'administration, il informe de

façon permanente du fonctionnement du fonds ;

Article 36 : En cas de faute grave, le conseil d'administration peut proposer la révocation du Directeur général au ministre de tutelle, lequel saisit directement le président de la République d'un projet de décret préparé à cet effet ;

Article 37 : Les décisions du Directeur général sont constatées par des procès verbaux qui sont ainsi que leurs copies ou extraits, dressés, signés, délivrés et archivés conformément aux dispositions légales ;

Article 40 : Sur proposition du ministre de tutelle, après avis du conseil d'administration, un ou plusieurs directeurs généraux adjoints peuvent être nommés par décret pour assister le Directeur général. Ils sont révoqués par la même voie ;

Article 41 : Les Directeurs généraux adjoints sont obligatoirement des personnes physiques de nationalité guinéenne suivant les nécessités ;

Article 44 : L'organigramme et les missions des services et départements sont proposés par la direction générale et approuvés par le conseil d'administration ;

Article 48 : Le fonds d'investissement minier est chargé de gérer le compte intitulé fonds minier ouvert dans le livre de la Banque centrale de la République de Guinée et alimenté par les affectations des ressources du secteur minier en application de l'article 165 du code minier. Cette affectation est précisée par une loi de finances. En outre, il peut bénéficier d'une subvention de l'Etat pour la fonction, des legs, des dons et libéralité de toute nature ;

Article 49 : L'exercice budgétaire commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année ;

Article 50 : Un rapport

d'activités préparé chaque année par les différents services du FIM en fonction de la stratégie arrêtée par le pouvoir public ;

Section 2 : l'agence comptable et le contrôle financier

Article 55 : L'agence comptable est animée par un agent comptable nommé par le ministre en charge de l'économie, des finances et du plan. L'agence comptable est responsable de l'exécution des opérations financières et comptables en conformité avec les règles du système comptable guinéen ;

Article 56 : Le contrôle financier est exercé par un contrôleur financier nommé par arrêté du ministre en charge de l'économie et des finances. Il exerce la responsabilité définie par l'article 124 du décret D/2013/015/PRG/SGG du 15 janvier 2013 portant règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique.

Le FIM est également soumis au contrôle à fortiori, des organes compétents de l'Etat notamment l'inspection générale d'Etat, les inspections de tutelle, l'inspection générale de finances et l'inspection générale du ministère des mines et la cour des comptes.

Section III : le personnel

Article 57 : Le personnel du FIM est composé de fonctionnaires en détachement et de contractuels. Le personnel en détachement perçoit une prime de fonction fixée par le conseil d'administration. Le personnel contractuel bénéficie d'une rémunération également déterminée par le conseil d'administration et la direction générale du FIM en tenant compte du marché. Toutefois, ces primes et rémunérations doivent être approuvées par les ministres de tutelle technique et financière.

Chapitre V : Dispositions finales

Article 58 : Le présent qui décret abroge toute disposition antérieure contraire à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Cour d'appel. Fabou Camara droit dans ses bottes

« Je n'ai posé aucun acte qui puisse porter atteinte à M. Oumar Sylla (Foniké Manguè) »

Accusé d'arrestation arbitraire, dénonciation calomnieuse, menace, violence et injures, par Oumar Sylla alias Foniké Manguè, le contrôleur général Aboubacar Fabou Camara, a été entendu par les magistrats de la Cour d'appel de Conakry, ce lundi 14 février.



À la barre, l'ex patron de la direction centrale de la police judiciaire, a rejeté en bloc les faits qui lui sont reprochés. Car *dit-il*, le nommé Oumar Sylla n'a jamais été victime d'une arrestation arbitraire et violation de la part des agents des services de sa direction.

Selon Fabou Camara, c'est suite aux activités de dénonciation, d'invite à la manifestation et à la violence, ainsi que des

propos tenus par Foniké Manguè qui portent atteinte aux autorités sur les réseaux sociaux que des investigations ont été menées par son service. A la suite desquelles plusieurs convocations ont été adressées à Oumar Sylla, mais sans réponse.

C'est ainsi, *dit-il*, que conformément à la procédure, le domicile du coordinateur national du FNDC a été mis sous surveillance et il a été mis

aux arrêts sans aucune violence. « Il n'a émis aucune résistance lors de l'arrestation et il est monté dans le véhicule sans aucune violence », a fait entendre M. Fabou Camara, tout en précisant qu'au cours de l'audition, Foniké Manguè n'a point répondu à leurs questions.

Interpellé le 17 avril 2020, Oumar Sylla a été déféré au tribunal de première instance de Dixinn, le 24 avril 2020. Selon l'ex directeur central de la DPJ, Oumar Sylla est resté dans les locaux de la DPJ en garde-à-vue.

A en croire M. Fabou Camara, l'arrestation de Foniké Manguè s'est faite strictement dans le cadre des infractions constatées et des dénonciations rapportées et que cela n'avait rien à voir avec son opposition au troisième mandat d'Alpha Condé.

Pour terminer il a déclaré: « A mon humble avis, je n'ai posé aucun acte qui puisse porter atteinte à M. Oumar Sylla et je ne peux pas regretter un acte que je n'ai pas commis. »

Guinee7.com

Guinée

Le CPA de Jean Alfred Mathos propose une transition allant jusqu'à 2024

« Quel type de transition voulons nous en République de Guinée ? C'est sous ce thème que le Collectif des partis pour l'alternance (CPA) a animé dans la salle Mohamed Koula Diallo, une conférence à la Maison de la presse. Le CPA estime que la transition doit être axées sur deux aspects qui sont : mission de la transition et chronogramme de la transition.

« La transition dans notre pays doit s'accrocher sur la constitution, le code électoral, l'organisation du référendum et des élections générales. Le recensement biométrique général de la population, le fichier électoral, la mise en place d'un cadre de dialogue permanent, la réconciliation nationale et la moralisation de la vie publique à travers des audits non exclusifs et la publication des résultats des audits de la mauvaise gouvernance du passé », a déclaré Laa Robert Bamba, coordinateur national du CPA.

« En ce qui concerne le chronogramme, nous pensons pour une durée de trois ans avec un programme bien défini, la Guinée pourra sortir de cette transition en écrivant une nouvelle page de son histoire », a-t-il ajouté.

Ensuite, M. Laa Robert Bamba, a expliqué comment le chronogramme de trois ans est reparti. « Du 05/09/2021 au 05/03/2023 : Cette période doit servir à l'élaboration de la constitution, du code électoral, du recensement biométrique général de la population, du fichier électoral et de l'organisation d'un référendum pour recueillir l'approbation ou non du peuple de Guinée. Du 05/09/2021 au 05/03/2024 : Que cette période soit consacrée à la moralisation de la vie publique à travers des audits non exclusifs et la publication des résultats des audits de la mauvaise gouvernance du passé. Au processus de réconciliation nationale, qui passera par la mise en place d'un cadre de dialogue permanent et une commission vérité, justice, pardon, paix et réparation pouvant s'étendre au-delà de la transition. Du 05/03/2024 au 05/09/2024 : Ce temps pourra être exclusivement utilisé pour l'organisation des élections générales. En couplant les élections communales, communales et régionales, suivies des élections législatives et présidentielles », a-t-il précisé.

Bhoye Barry

N'zérékoré

Une fille reçoit 100 coups de fouet pour fornication : « elle est venue d'elle-même »

Bien que la Guinée soit un pays laïc, il y existe encore des pratiques dignes d'un pays islamique.

A N'zérékoré, dans le quartier Angola, commune urbaine où une jeune fille a reçu 100 coups de fouet pour avoir eu des rapports sexuels hors mariage.

C'est le samedi 13 février

que cet acte s'est déroulé dans la mosquée d'Angola.

La fille qui est célibataire a regretté son acte et est venue d'elle-même sans aucune pression confesser devant l'imam de cette mosquée, Soumaila Sanoh. Une information confirmée par plusieurs citoyens et fidèles de cette mosquée.

Un des responsables de

ladite mosquée relate les faits : « c'est elle-même qui est venue pendant la prière de 20h pour demander à l'imam qu'elle veut confesser. Elle vivait en concubinage jusqu'à ce qu'elle ait pris une grossesse. Et, elle a fait l'avortement. Donc c'est pourquoi elle est venue d'elle-même. Elle a donc

subi les sanctions de l'islam. Après donc la prière, l'imam lui a administré 100 coups de fouet devant tous les fidèles. Mais elle est venue la nuit. Et ce n'est pas la première fois », a fait savoir le religieux qui a préféré gardé l'anonymat.

Une pratique qui est très récurrente dans ce quartier que d'autres considèrent comme des musulmans radicaux.

Du côté des autorités, religieuses, elles disent ne pas être informées. Mais toutefois, Elhadj Amadou Soumaoro, secrétaire préfectoral des affaires



religieuses de N'zérékoré ajoute que si cela s'avère vrai, que la jeune fille n'aurait fait que respecter la parole de Dieu dans le sourate 24 du saint Coran. Il n'a pas non plus condamné l'acte.

Mediaguinee.com

s'engage

« Le CNRD ne sera pas une entrave au travail des journalistes » en Guinée

Lors de la remise officielle mardi de la clé de la nouvelle Maison de la presse, le ministre secrétaire général de la Présidence colonel Amara Camara a assuré que le CNRD ne sera pas une entrave au travail des journalistes en République Guinée.



C'était en présence de la ministre de l'Information et de la Communication Rose Pola Pricemou, de Boubacar Yacine Diallo, président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), du ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation (MATD), du président du Conseil d'Administration (CA) Amadou Tham Camara des responsables des différentes associations de presse et de nombreux journalistes mobilisés pour la circonstance.

Dans son discours, Colonel Amara Camara est revenu sur les grands chantiers de la transition que sont entre autres la récupération des biens de l'État, la moralisation de la vie publique, la réduction du train de vie de l'Etat.

« Depuis quelques semaines, il a été lancé la

récupération des domaines de l'Etat. Dans ce sens, le CNRD a mené des actions sur le terrain. Ce bâtiment qui nous abrite cet après-midi fait partie des actions menées sur le terrain. Ce bâtiment et les terres sur lesquelles ce bâtiment a poussé appartient effectivement à l'État [...] Le président me charge ce soir de vous dire que cette maison est désormais la vôtre, c'est la maison de la Presse Guinéenne, je vous demande humblement d'en faire un très bon usage. Je vous demande de travailler dans cette maison conformément à l'éthique et aux principes de votre métier. Je vous demande de travailler dans la plus grande responsabilité. Le CNRD ne sera pas une entrave au travail des journalistes dans ce pays », promet-il.

Mamadou Yaya Barry

Billet

Le pouvoir corrompt. Cela est si vrai que la plupart des chefs d'Etat ne peuvent y échapper. En tout cas, Sékou Touré, ce héros de l'indépendance guinéenne ne fut-il pas en même temps l'un des pires dictateurs de l'Afrique indépendante ?

Walaoulou BILIVOUI

Procès massacres du 28 septembre

« Cela n'est pas faisable... »

En fin d'année 2021, la Cour Pénale Internationale avait donné trois mois à la Guinée pour organiser le procès des massacres du 28 septembre 2009.



Cette délégation qui avait séjourné en Guinée au mois de novembre 2021, avait précisé aux nouvelles autorités que si rien n'est fait dans cet intervalle, la CPI prendrait le relais.

Mais malheureusement, les autorités guinéennes ne se bougent pas selon la présidente de l'association des victimes parents et amis des massacres du 28

septembre 2009, qui depuis bientôt 12 ans réclame justice.

« Jusque-là, aucune suite sur le dossier des massacres du 28 septembre. On a rencontré le ministre de la justice pour lui dire ce que nous attendons du gouvernement, qui est l'ouverture du procès. Comme il avait promis l'ouverture du procès au

mois de mars, mais nous avons compris que cela n'est pas faisable. Parce que le bâtiment qui doit abriter le procès n'est pas encore terminé. L'Etat n'a rien fait pour le moment et nous sommes en attente. Beaucoup de victimes sont malades. Franchement cela nous donne à réfléchir », a fait savoir Asmaou Diallo.

Mosaïqueguinee.com

FNDC

Lansana Kouyaté estime que seule la vérité peut régler cette crise



La solution pour résoudre la crise au sein du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), serait de dire la vérité à toutes les partis prenantes.

C'est en tout cas, ce qu'estime le président du parti de l'Espoir pour le Développement National (PEDN), à l'occasion de l'assemblée générale de ce

samedi 12 février 2022.

« Si on juge que c'est à partir de la désignation du Foniké Mangué, non. Sanoh était là, il dirigeait le FNDC, au moins du côté de la société civile. Mais je me rappelle le premier jour où on a mis cette plateforme. Sanoh a bien dit, je serai là pour un certains temps, mais j'aurais voulu que ces moments de

plomb passeront me convertir à autre chose. C'est-à-dire éduquer les citoyens à connaître leur droit. Et moi je lui ai dit il faut ajouter aussi devoir, les deux vont ensemble. Il avait prévenu, le changement a eu lieu, il est parti et Foniké Mangué est venu. C'est vrai auparavant le FNDC avait passé des moments de turbulences comme toute formation surtout si c'est des associations. On est passé par qui va voter pour la constitution, il y a eu une partie qui a dit oui nous nous allons voter, les autres parties disent si vous allez voter on vous exclut. Ils ont été exclus... Il faudrait vraiment observer et avoir le courage de dire aux uns et aux autres la vérité », a donné comme Solution Lansana Kouyaté dont le parti est membre du Front.

Aïssata Barry

Procès de Fabou et Simakan

Le parquet général récusé la chambre en charge du dossier, l'affaire renvoyée

Le procès en appel intenté contre le contrôleur général de police Aboubacar Fabou Camara et l'ancien commandant de la BRI Mohamed Lamine Simankan a repris, ce lundi, devant la cour d'appel de Conakry. Les deux sont poursuivis pour des faits de « violences volontaires, atteinte à la vie privée, violation de domicile et destruction de biens » au préjudices de Sékou Koundouno et Ibrahima Diallo.



procès de cette demande de récusation, le juge a renvoyé l'affaire au 28 février prochain, le temps pour le premier président d'examiner les motifs de récusation à la demande du parquet général. Le juge devrait le même jour, statuer sur l'exécution du mandat d'arrêt et sur la poursuite du dossier par sa chambre.

A présent, c'est le contrôleur général de police Aboubacar Fabou Camara qui comparaît pour une autre affaire. Cette fois-ci, pour des faits d'arrestations arbitraires, dénonciations calomnieuses, Menaces, violences et injures publiques à la requête du coordinateur général du FNDC, Oumar Sylla alias "Foniké Mangué".

Alhassane Fofana

En effet, à l'issue de la première audience, le parquet général avait introduit une demande de récusation de la chambre en charge du dossier, auprès du premier président de la cour. Le procureur général

reprocherait au juge audiencier Djeila Barry d'avoir refusé d'exécuter le mandat d'arrêt qui avait été décerné contre les deux en première instance, en 2020.

Après avoir fait part aux différentes parties au

Makanera sur la limite d'âge pour être candidat à la présidentielle

“Si ça frappe Dalein...c'est de bonnes guerres”

L'homme politique Cellou Dalein Diallo a mis en garde samedi le colonel Mamadi Doumbouya et Cie sur la question de la limitation d'âge pour se porter candidat à l'élection présidentielle. Pour l'ancien ministre Alhousseine Makanera, le président de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) a raison de s'inquiéter.

“L'inquiétude de Dalein peut être fondée. Parce que ce sont eux qui ont donné le goût aux autorités actuelles de vouloir écarter les gens. Au lendemain du coup d'Etat, il [Dalein] a dit qu'il est de coutume quand on fait un coup d'Etat, les responsables et alliés du parti au pouvoir doivent être écartés”, rappelle-t-il au micro de VisionGuinee avant de dire qu'il est étonné de “constater qu'aujourd'hui, comme il est visé, il se rappelle que le peuple doit être souverain”.

Par principe, souligne le président du Front national pour le développement, “le peuple est souverain c'est

lui seul qui doit limiter le mandat ou pas, mais pas à un groupe de personnes. Mais si quelqu'un ouvre un robinet et que l'eau finit par l'emporter, je ne vais pas pleurer également”.

A la question de savoir les conséquences d'une éventuelle limitation d'âge à la présidence, Makanera répond : “Si c'est voter par le peuple, pour moi, on ne peut que se soumettre. Parce que la loi, on ne la respecte pas parce qu'elle est bonne. On la respecte parce qu'elle est loi. Si c'est voter par le peuple, elle devient la constitution, donc la loi suprême. Tout le monde est obligé de se plier à elle”.

Par principe, insiste-t-il “le peuple est souverain, on doit laisser le peuple décider de la limitation d'âge. Ce n'est pas à un groupe d'individus de l'écrire et de proposer au peuple (...). Moi je ne suis pas un partisan de la limite d'âge, mais si ça frappe Dalein, je ne vais pas pleurer, c'est de bonnes guerres”.

C'est pourquoi, dit-il, “j'ai appelé le ministre de l'administration du territoire à faire très attention à la parole qui peut être un couteau à double tranchant. Vous ne pouvez dire aux autres d'écarter une catégorie et quand votre tour arrive, vous rappelez que seul le peuple doit le faire. Pourquoi Dalein n'avait-il pas laissé le soin au peuple d'écarter le RPG Arc-en-ciel ? C'est incohérent”.

Boussouriou Doumba

Finance, dette, climat

La Banque mondiale répond à « Jeune Afrique »

Suite à un article de Patrick Smith, rédacteur en chef de « The Africa Report » (groupe Jeune Afrique) concernant la finance en Afrique, la Banque mondiale a adressé ce droit de réponse que nous publions.

Votre article de Patrick Smith [« En Afrique, la finance mondiale n'est pas à la hauteur »] est tout simplement inexact en ce qui concerne le travail du Groupe de la Banque mondiale sur la pandémie, le climat et la dette.

Depuis le début de la crise du Covid-19, nous avons pris des mesures rapides et

de grande envergure pour aider les pays en développement à renforcer leur réponse à la pandémie, à accroître la surveillance des maladies, à améliorer les interventions de santé publique et à aider le secteur privé à poursuivre ses activités et à maintenir des emplois.

Au cours de cette période, les prêts de la Banque mondiale au continent africain ont représenté en moyenne plus d'un tiers de notre portefeuille total pour 2020-2021, atteignant un total de 57 milliards de dollars d'engagements. En



2021, les prêts à l'Afrique sont passés à près de 50 % de notre total – un record de 30 milliards de dollars. Cette montée en puissance des engagements représente un financement bien plus importante que celle de toutes les autres

organisations multilatérales réunies.

L'envolée des financements reflète les engagements importants de la Banque mondiale en Afrique

(Suite à la page 10)

Santé... Santé... Santé...

Et si on pouvait diminuer la part de sel dans nos aliments (en gardant le goût salé) ?

Trouver le moyen de consommer moins de sel est un enjeu de santé publique, car ce dernier est une menace pour le système cardiovasculaire.



Saler, ça renforce le goût. Mais ça favorise les maladies cardiovasculaires, aussi. C'est donc un enjeu de santé publique de trouver le moyen d'en manger moins. Comme la consigne «pour votre santé, évitez de manger... trop salé» n'est pas suffisante pour convaincre tout le monde de s'y plier, des scientifiques de l'INRAE travaillent sur des méthodes qui permettraient de **diminuer la teneur en sel de l'aliment, sans pervertir le goût.**

Ils veulent à la fois permettre aux industriels de mettre moins de sel dans leurs plats, mais aussi aiguiller les particuliers sur la façon et la nécessité de saler son assiette. «Pour cela, les

scientifiques ont développé, grâce à la résonance magnétique nucléaire (RMN), un système innovant pour à la fois cartographier la répartition du sel et mesurer son interaction avec l'aliment. Cette technique laissant l'aliment intact, ils ont pu suivre le processus de salage dans le temps», note l'INRAE dans un communiqué.

Cartographier le sel des aliments

Cela leur a permis de se rendre compte qu'au sein d'un aliment, **il n'y a pas forcément qu'un seul type de sel, mais plusieurs «populations» qui n'ont pas tous le même effet sur l'aliment.** Par ailleurs, ces sels ne sont

pas répartis de manière homogène. On peut donc imaginer qu'en fonction du type de sel et de la partie de l'aliment, le goût salé n'est pas le même. Et peut-être aussi que certains sels ne sont pas nécessaires ?

L'objectif est de trouver un moyen d'en extraire une partie pour rendre l'aliment plus sain pour l'organisme. Comprendre comment l'aliment et le sel interagissent est une première étape et une avancée majeure dans la lutte contre l'excès de ce composé chimique que l'on aime tant.

Source : Une technique d'imagerie innovante pour diminuer la teneur en sel des aliments, INRAE, 17 février 2022.

Remplacer le sel par du chlorure de potassium

Une fausse bonne idée

Pour limiter les apports en sel de table (le chlorure de sodium), certains recommandent de le remplacer par du chlorure de potassium, parfois appelé «sel de régime». Mais cette solution n'est pas sans danger pour la santé, comme le rappelle l'Anses.

En pensant bien faire, les personnes qui souffrent d'hypertension artérielle et qui savent qu'il est important de limiter les apports en sel pour ne pas faire grimper la tension, remplacent souvent le sel de table (le chlorure de sodium) par le chlorure de potassium, considéré comme un «sel de régime». Or, ce produit n'est pas sans risque pour la santé.

Leur consommation par des personnes qui souffrent déjà de maladies chroniques (hypertension artérielle mais aussi une insuffisance cardiaque, insuffisance rénale ou encore un diabète) qui présentent déjà des facteurs de risque d'anomalie de la kaliémie, peut en effet venir aggraver une situation d'hyperkaliémie, avec des risques potentiellement élevés pour la santé.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) a d'ailleurs lancé une alerte à ce sujet en 2020, après avoir été interpellée par un cardiologue sur les risques d'hyperkaliémie sévère voire mortelle lié à la consommation de chlorure de potassium, que l'on trouve en vente libre dans le commerce sans aucune mention de précaution.

C'est quoi le risque d'hyperkaliémie ?

Le potassium est un minéral essentiel à l'organisme, présent dans l'ensemble de nos cellules. Il joue notamment un rôle fondamental dans la transmission nerveuse, la contraction musculaire et la fonction cardiaque. Le chocolat, la banane, les légumes et les produits laitiers sont les aliments courants les plus riches en

potassium et leur consommation suffit souvent à apporter les 3 500 mg/j bénéfiques sur la pression artérielle chez les adultes.

Mais un apport supplémentaire avec du chlorure de potassium peut augmenter les risques d'hyperkaliémie, et créer des effets délétères chez les personnes souffrant de troubles de la fonction rénale et de l'excrétion urinaire de potassium.

Les manifestations cliniques de l'hyperkaliémie légère à modérée sont généralement non spécifiques : fatigue, diminution de la force de certains muscles, paresthésies, nausées, vomissements, voire diarrhée...). Mais une hyperkaliémie sévère peut conduire à des troubles du



rythme cardiaque, potentiellement mortels.

Quelles sont les personnes les plus à risque ?

Les personnes les plus à risque d'hyperkaliémie en cas d'utilisation inappropriée de sels de potassium sont :

- les patients insuffisants rénaux, au stade 4 dit stade de l'insuffisance rénale terminale

- les patients

diabétiques

- les patients insuffisants cardiaques

- les patients hypertendus

- les personnes âgées, celles-ci étant plus fréquemment traitées pour l'hypertension artérielle, le diabète, l'insuffisance cardiaque ou atteint d'une diminution de la fonction rénale.

In topsante

Confidences du commandant AOB

“La foi en Dieu et le courage m’ont permis de tenir bon en prison pendant 11 ans”

Après 11 ans d’incarcération à la maison centrale de Conakry suite à condamnation à sa perpétuité dans procès sur l’attaque de la résidence d’Alpha Condé à Kipé, le commandant Alpha Oumar Boffa Diallo dit AOB a recouvré sa liberté le samedi 5 janvier dernier.

C’est à son domicile de Dubréka où il savoure sa liberté après la grâce présidentielle qui lui a été accordée par le colonel Mamadi Doumbouya que l’ancien garde rapproché du général Lansana Conté a reçu un reporter de VisionGuinee pour un entretien. Extraits...



“Je suis croyant. Je n’oublierai jamais le seul cadeau que mon père m’a offert pour la première fois quand je suis venu lui dire en 1986 que je suis admis pour aller en France. Il m’a demandé ce que je veux ? Je lui ai dit ‘je veux que tu m’assistes financièrement’. Il m’a demandé de l’attendre

dans sa chambre. Quand il est revenu, il m’a dit ‘je te recommande deux choses : Il faut prier tant que tu peux. Deuxièmement, si tu touches à l’alcool, je prie Dieu que tu ne reviennes plus en Guinée. Et si tu restes là-bas, que Dieu ne t’accorde pas longue vie’.

Il [mon père] a bien fait de

me donner ces deux conseils. Parce que là où on était, les réfectoires où on mangeait, un hangar pouvait prendre 500 parachutistes. L’école forme plus de 15 000 parachutistes par an. Et c’est écrit devant le portail : ‘Un bon soldat, c’est celui qui a le ventre plein avec à l’intérieur, jus de fruits, ananas, citron, bière, vin rouge. Vous ouvrez, vous consommez à votre faim’. S’il ne m’avait pas alerté au début, j’allais toucher à l’alcool.

Il m’a dit ‘tant que tu pries, tu restes avec Dieu. Le jour que tu abandonnes la prière, c’est fini pour toi’. Donc, j’ai la foi et je suis l’un des hommes les plus avertis parmi les militaires. Pourquoi ? Après l’attaque du domicile d’Alpha Condé le 19 juillet 2011, on a jeté une sur dans ma voiture. C’était une grenade défensive. Normalement, elle est mortelle jusqu’à 35 mètres de rayon. C’est un miracle de dire que quelqu’un a eu la malchance de sauter sur une grenade et il en est sorti

indemne. Quand je me suis vu à l’hôpital, après quelques jours, la jambe bandée, les éclats au niveau de l’abdomen, la jambe gauche fracturée à autres endroits, la droite à trois endroits et que par la suite, je retrouve ma santé, ma foi en Dieu s’agrandit.

Il y a un penseur qui a dit que dans la vie, il n’y a ni bonheur, ni malheur. Il n’y a que la contradiction d’un état à un autre état. Au moment où je sortais de la prison, je faisais 2 heures de sport. Vous pouvez aller demander à la maison centrale. Quand je partais à 7 heures, je revenais à 9 heures. Donc, la foi en Dieu et le courage m’ont permis de tenir bon en prison pendant 11 ans. J’ai considéré la prison comme mon domicile. Vous pouvez demander, je partageais tout ce que je gagnais. Je tendais la main à tout le monde. C’était ça ma devise en milieu carcéral.

Je remercie tous les guinéens, pas seulement les jeunes. Parce que j’ai vu les réactions, après ma sortie,

sur les réseaux sociaux, les déclarations dans les radios. Depuis que je suis sorti de prison, je n’ai pas eu la chance de dormir une heure qu’une seule fois après avoir pris des médicaments. Je reçois des visites. Donc, je remercie tous les guinéens sans exception. Parce que j’ai vu les réactions des gens à l’intérieur, tout comme à l’extérieur du pays.

Je remercie mes parents et tous ceux qui m’ont assisté en prison. Parce que j’ai passé 11 ans en prison sans solde, sans ravitaillement. Dieu a fait que j’ai pu continuer à supporter ma famille. C’est moi qui donnais la dépense dans ma famille ici et à Boffa. C’est Dieu seul qui peut faire cela. Mes enfants aussi étaient tous dans des écoles privées. Il fallait payer leur scolarité, leur transport et tout le reste. Durant les 11 ans, Dieu m’a toujours assisté. Je remercie Dieu et toutes les personnes de bonne volonté. Je ne suis l’ennemi de personne”.

VisionGuinee.Info

Finance, dette, climat

La Banque mondiale répond à « Jeune Afrique »

francophone, dans la Corne de l’Afrique et au Sahel. En 2021, le soutien de l’IDA à l’Afrique francophone s’est élevé à 10,5 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de près de 60 % par rapport aux niveaux antérieurs au Covid-19. Dans la Corne de l’Afrique, le soutien de l’IDA a atteint 3,3 milliards de dollars en 2021, contre 1 milliard de dollars en 2019. Au Sahel, l’IDA a engagé 2,3 milliards de dollars en 2021, en hausse par rapport à la moyenne annuelle d’un milliard de dollars avant la

crise.

En ce qui concerne le climat, le Groupe de la Banque mondiale est la source la plus importante pour les pays en développement, fournissant plus de 109 milliards de dollars de financement climatique entre 2016 et 2021. Pour la seule année 2021, la Banque a fourni un montant record de 21,2 milliards de dollars pour le climat, dont 8,3 milliards de dollars pour aider les pays d’Afrique à atténuer les effets du changement climatique et à s’y adapter.

Et nous avons l’intention d’aller plus loin. Dans le cadre de notre Plan d’action sur le changement climatique, nous nous sommes engagés à fournir 25 milliards de dollars en moyenne de financement annuel entre 2021 et 2025, pour des initiatives qui réduisent les émissions de GES et favorisent l’adaptation tout en réduisant la pauvreté et les inégalités et en améliorant les résultats du développement.

En ce qui concerne l’allègement de la dette, la

Banque mondiale a été l’une des premières institutions mondiales à s’inquiéter de la hausse des niveaux d’endettement des pays les plus pauvres, avertissant plus d’un an avant l’arrivée de Covid-19 que les niveaux d’endettement devenaient insoutenables.

Sous la présidence de David Malpass, la Banque a joué un rôle essentiel en aidant le G20 à mettre en place l’Initiative de suspension du service de la dette (ISDS) et le Cadre commun pour le traitement de la dette au-

delà de l’ISDS. Une fois l’ISDS établie en mai 2020, nous avons plaidé en faveur de plusieurs prolongations jusqu’à ce que l’initiative expire finalement à la fin de 2021. D’avril 2020 à décembre 2021, la Banque mondiale a engagé 44,4 milliards de dollars de financement pour les pays participant à la ISDS – dont 16,1 milliards sous forme de dons. Nous avons déjà déboursé 27,2 milliards de dollars – dont 7,6 milliards de dollars de dons – à ces pays.



Programme des Nations Unies pour le Développement

Au service
des peuples
et des nations

Le Bureau du PNUD-GUINEE envisage une mise à jour de la base des données de ses fournisseurs/prestataires de services dans divers domaines/services.

Les entreprises intéressées sont priées de consulter la version intégrale de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt à travers les liens ci-dessous :

https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=88061

<https://www.ungm.org/Public/Notice/166915>

Les dossiers de soumissions des offres doivent être envoyés uniquement par e-mail à l'adresse : offres.gn@undp.org

Date limite de dépôt des dossiers : Le Jeudi 31 Mars 2022 à 00H00Mn, Heure de Guinée

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption. Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services. En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »

L'État guinéen condamné dans l'affaire Sylla Bill Gates

« Cette victoire est historique », dicit Me Almamy Samory Traoré

Le Tribunal de Kaloum a condamné l'État guinéen pour non-respect de la présomption d'innocence contre Kabinet Sylla alias "Bill Gates" accusé des "faits corruption". Une décision saluée par son avocat qui estime que c'est une "victoire historique". Et cette condamnation, l'État guinéen paiera sur ces propres frais pour publier dans trois organes de presse sur cette présomption d'innocence.

Pour Me Almamy Samory Traoré cette victoire contre l'État guinéen n'est pas seulement pour le groupe Djoma group S.A, c'est pour « toutes les personnes qui ont été prises et qui ont été présentées d'une manière ou d'une autre comme étant coupable des faits qui leur sont reprochées, alors qu'à date, les procédures sont en cours, et que la CRIEF n'a condamné personne. Donc manifestement, s'il y a de communication à nature à présenter ces personnes comme étant responsables des faits, pour

nous, nous étions en quoi de saisir le juge en la matière afin qu'il puisse prescrire les mesures prévues par la loi », se réjouit l'avocat de l'ex intendant à la présidence sous l'ère Alpha Condé, le vendredi 18 février 2020, chez nos confrères de FIM FIM.

Plus loin, Me Almamy Samory Traoré ajoute ceci: « En réalité cette victoire est historique, que les Guinéens soient assignés devant les juridictions guinéennes sur les violations de présomption d'innocence par un acteur de la scène pénale par le procureur général de la Cour d'Appel de Conakry. Pour nous, c'est une décision assez courageuse du juge qui l'a rendu. Au-delà de ça, c'est un syndicat parce qu'aujourd'hui dès que quelqu'un est poursuivi devant cette juridiction qui vient d'être créée, on a l'impression déjà que les faits sont établis».

Amadou Tidiane Diallo

Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples

Recrutement d'un(e) Consultant(e) national(e) photographe professionnel pour prendre des photos qui communiqueront le travail du Programme ACP-UE en faveur des Minéraux du Développement en Guinée

Le PNUD-GUINEE recherche d'un(e) Consultant(e) national(e) photographe professionnel pour prendre des photos qui communiqueront le travail du Programme ACP-UE en faveur des Minéraux du Développement en Guinée.

Modalités de soumission :

Dans son dossier de candidature, le soumissionnaire (e) devra soumettre obligatoirement, sous peine de rejet, deux dossiers distincts :

I) OFFRE TECHNIQUE qui sera composée :

1. Lettre de soumission signée, adressée à Monsieur le Représentant Résident Adjoint du PNUD en charge des Opérations et des Programmes ;
2. Le formulaire dûment rempli avec les pièces justificatives et annexes requises ; (**Voir formulaire Annexe 1 des TDR**).
3. Un CV détaillé et/ou formulaire P11 (http://sas.undp.org/Documents/P11_personal_history_form.doc) des Nations Unies dûment rempli et y ajouter Trois (03) références (prénoms et noms, téléphone et adresse électronique) de clients ou formateurs certifiés (le PNUD se réserve le droit de contacter directement les références);
4. Des échantillons de votre portfolio, tels que des photos prises (sur des dispositifs de stockage ou des liens) ou des publications produites liées au type de demande.

II) OFFRE FINANCIERE : l'offre financière pour 10 jours de travail sur une période d'un mois maximum ; elle sera établie sur la base d'un montant forfaitaire (lump sum), incluant les honoraires, et toutes autres dépenses pertinentes (**Voir formulaire Annexe 2 des TDRs**).

Les candidats intéressés sont priés de consulter les versions intégrales des termes de référence (TDRs) du poste à travers le lien de publication ci-dessous ou le retirer au siège du PNUD, au service des achats : https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=88167

Date limite & lieu de remise des candidatures :

Pour postuler, nous vous prions de soumettre votre candidature au plus tard le **lundi 28 février 2021 à 10 heure temps universel**, par courriel à l'adresse : ic.offres.gn@undp.org; avec pour objets ou références :

« GIN10-171325/UNDP-GUINEE/IC-2022-Recrutement d'un(e) Consultant(e) national(e) photographe professionnel pour prendre des photos qui communiqueront le travail du Programme ACP-UE en faveur des Minéraux du Développement en Guinée »

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Maison Commune, Commune de Matam Coléah Corniche Sud, Rue M002

BP 222 Conakry, République de Guinée.

A noter que:

- Chaque envoi ne doit pas dépasser 5 MB
- La soumission en version physique sous plis fermé n'est pas acceptée.
- Toute offre reçue hors délai, envoyée par un autre canal outre que celui indiqué ci-dessus (ic.offres.gn@undp.org) sera purement et simplement rejetée.

LES CANDIDATURES FEMININES SONT VIVEMENT ENCOURAGEES

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption. Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services. En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTERIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

18 Jouons responsable

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTERIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

18 Jouons responsable